

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20241127-DCM2024-42-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 14H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre
Absents Excusés : Sophie Verney Alizée Desmet,
Procurations : NEANT
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-42: MARCHE DE NOEL – DROITS DE PLACE

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un marché de Noël, entre le 20 novembre et le 20 décembre chaque année,
- le marché durera soit une journée de 10H00 à 20H00, soit deux journées de 10H à 20H,
- de fixer le droit de place à 1€ le mètre linéaire,
- la demande d'attribution d'un emplacement doit être déposée en mairie accompagnée des pièces justificatives,
- Lieu du marché et nombre d'emplacements :

LIEU	NOMBRE D'EMPLACEMENTS EN INTERIEUR	NOMBRE D'EMPLACEMENTS EN EXTERIEUR
PLACE DU CASAL / MULTIPLE RURAL	0	15
HALLE DES SPORTS / STADE	40	10

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- DE la création d'un marché de Noël, entre le 20 novembre et le 20 décembre chaque année, dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- DE fixer le droit de place à UN EURO le METRE LINEAIRE par marché ;
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :